



SELF DEFENSE SYSTEM 73 - SAISON 2023/2024

FICHE D'INSCRIPTION

Photo
d'identité

Nouvel adhérent **Renouvellement**

IDENTITE DE L'ADHERENT

Nom : Prénom : Sexe : F - M

Date de naissance : __ / __ / ____ Lieu de naissance Nationalité :

Adresse

CP : Ville

Profession :

E-mail (obligatoire) :@ Téléphone :

N° de sécurité sociale:

Pratique martiale antérieure ou conjointe : Grade éventuel (couleur) :

Tout diplôme obtenu dans une autre discipline pourra nécessiter une équivalence

Je soussigné(e) demande mon inscription à l'association **Self Défense System73** pour la saison 2023/2024. Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et des statuts de l'association et y adhérer sans réserve.

**AUCUN REMBOUSEMENT PARTIEL OU TOTAL NE SERA EFFECTUE
DES LORS QUE LA LICENCE AURA ETE TRANSMISE AU PRATIQUANT.**

POUR UNE BONNE PRATIQUE

Le Krav Maga est un sport de combat et pour cela nous vous demanderons un comportement respectueux de votre partenaire, des entraîneurs et des salles dans lesquelles nous seront amené à pratiquer. Nous demanderons de « l'engagement » dans la pratique mais pas d'agressivité.

Pour cette bonne pratique, d'une part il est exigé de porter un pantalon noir type « jogging » et un tee-shirt (*Débardeur et Short interdits pour éviter les brûlures ou autres et faciliter les saisies*) et d'autre part, de porter une coquille de protection. Nous vous encourageons aussi rapidement dans la saison à vous munir d'autres protections individuelles (gants de boxe, protège dents, protège-tibia...). Attention : Port des bijoux interdit.

TARIFS

Les tarifs comprennent le montant de la licence auprès de la FFK.

Les tarifs indiqués ci-dessous sont équivalents à l'inscription d'une personne.

1^{ère} Adhésion annuelle : **220 € /an pour 2 cours par semaine**

1^{ère} Adhésion annuelle : **170 € /an pour 1 cours par semaine le mercredi soir ou le samedi matin**
(Créneau à spécifier obligatoirement lors de l'inscription)

1^{ère} Adhésion spécifique (*mineurs ; Voglanais, chômeur*) **sur justificatif** : **180 € / an pour 2 cours par semaine**

1^{ère} Adhésion spécifique (*mineurs ; Voglanais(e), chômeur*) **sur justificatif** : **140 € / an pour 1 cours par semaine le mercredi soir ou le samedi matin** (Créneau à spécifier obligatoirement lors de l'inscription)

Renouvellement adhésion annuelle : **180 € pour les inscrits de la saison précédente**

TOTAL€

MODE DE PAIEMENT

PAIEMENT UNIQUE

- Règlement en espèces (Tout paiement en espèces fera l'objet d'un reçu)
- Règlement avec un chèque à l'ordre de l'association **Self Défense System73**
- Règlement par virement bancaire sur demande (uniquement pour un paiement unique)

PAIEMENT FRACTIONNE

- Règlement avec 2 chèques à l'ordre de l'association Self Défense System73 à remettre **obligatoirement** au dépôt du dossier d'inscription. Les chèques seront encaissés durant le mois d'inscription et le mois suivant.

Tout dossier incomplet ne sera pas considéré.

Fait à Voglans, le / / , pour servir et valoir ce que de droit.

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Validation Président/Vice-président

CERTIFICAT MEDICAL

ADHERENT MAJEUR

En application de l'article L. 231-2 et de l'article D. 231-1-2 du code du sport, **la validité du certificat médical pour les majeurs est désormais étendue à 3 ans.**

Pour tout renouvellement pendant cette période de validité, le sportif doit renseigner chaque année un questionnaire de santé au moment de de son inscription et prise de licence.

Pour les nouveaux adhérents, la fourniture d'un premier certificat médical reste obligatoire

Concernant le questionnaire, si une ou plusieurs questions donnent lieu à une réponse positive, la production d'un certificat médical d'absence de contre-indication est alors obligatoire et uniquement dans ce cas-là.

- Certificat médical obligatoire pour tous nouveaux adhérents : Ci-joint Je le remettrai plus tard
- Pour les adhérents de la ou des saisons précédente(s) : Attestation sur l'honneur Nouveau certificat médical

ADHERENT MINEUR

Depuis la saison 2021/2022, la fédération a mis en place une nouvelle réglementation, en application de la loi n°2020-1525 (article 101) du 7 décembre 2020, du décret du 7 mai 2021 et de l'article. 231-2, III modifié du code du sport. Un questionnaire devra désormais être réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale de l'intéressé.

**A noter que pour des raisons de confidentialité, aucun questionnaire ne doit être communiqué au club.
Seules les attestations sur l'honneur sont à fournir au moment de la prise de licence aux clubs.**

SELF DEFENSE SYSTEM 73 - SAISON 2023/2024

AUTORISATION DE TRANSPORT ET D'INTERVENTION MEDICALE OU CHIRURGICALE D'URGENCE

Je soussigné(e) autorise mon transfert à l'hôpital ou à la clinique pour que puisse être pratiqué en cas d'urgence toute intervention, y compris une anesthésie générale :



Cocher l'établissement choisi : Hôpital de Chambéry

Médipôle

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Fait à Voglans

Le : __ / __ / 20__

SELF DEFENSE SYSTEM 73 - SAISON 2023/2024 AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e),

Adresse :

Code Postal : Ville :

Autorise l'association Self Défense System 73 à me photographier et me filmer dans le cadre de la promotion de cette association.

J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de mon image dans le cadre de la promotion du concours, notamment sur le site internet de l'association et les réseaux sociaux, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur et ce, pour la durée de la vie des documents réalisées par l'association.

En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de Self Défense System 73 qui trouverait son origine dans l'exploitation de mon image dans le cadre précité.

Date :

Signature du candidat :